

**1251 - Actions de sensibilisation  
à la sécurité routière**

**Soutien aux projets de Plans de  
déplacements d'établissements  
scolaires dans les collèges du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2013/29**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des Plans de Déplacements d'Etablissements Scolaires (PDES) dans les collèges volontaires du Bas-Rhin. Les PDES visent à repenser les trajets domicile - établissement scolaire autrement qu'en voiture individuelle, sous la forme d'une démarche concertée rassemblant les acteurs du milieu scolaire (élèves, parents d'élèves, enseignants, collectivités). Jusqu'à présent, 2 collèges ont manifesté leur intérêt pour la mise en place d'un PDES : Rosheim et Soultz-sous-Forêts.

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin contribue au développement des modes alternatifs à la voiture individuelle et à l'écomobilité, notamment à destination du public scolaire.

C'est ainsi que le Département organise quotidiennement le transport scolaire de près de 40 000 élèves, que des itinéraires cyclables sont aménagés pour favoriser les trajets domicile - établissement scolaire à vélo ou que des actions de sensibilisation sont régulièrement menées en matière de sécurité routière des collégiens.

Depuis plusieurs années émergent des démarches de management de la mobilité permettant d'infléchir la tendance du « tout automobile ». D'abord centrées sur le public salarié, à travers les Plans de Déplacements Entreprise (PDE) pour lesquels le Département s'est investi via son PDE interne « Mobiléo » puis par un accompagnement des entreprises du Bas-Rhin, ces démarches s'élargissent progressivement au public scolaire avec l'émergence de PDES – Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires.

Encore peu développées en Alsace, ces démarches d'écomobilité scolaire visent à repenser les trajets domicile - établissement scolaire pour davantage de sécurité routière en limitant le trafic aux abords des établissements, de santé publique en favorisant les modes doux et de convivialité en regroupant élèves, parents d'élèves, enseignants et collectivités locales autour d'un projet fédérateur. En effet, initier un projet d'écomobilité scolaire est aussi l'occasion pour les enseignants d'intégrer à leur programme des problématiques de développement durable et de faire réfléchir les élèves sur la protection de l'environnement.

Un PDES se déroule en plusieurs étapes successives, à l'instar d'un PDE. Il débute par la réalisation d'un diagnostic de mobilité sur les déplacements des élèves, des parents d'élèves et des enseignants, poursuivi par l'élaboration d'un plan d'actions puis finalisé par la mise en œuvre des mesures, assorties d'un plan de communication et de suivi des actions.

Dans le Bas-Rhin, plusieurs initiatives isolées ont déjà eu lieu, notamment avec la mise en place de pédibus ou de vélobus, déplacements en commun d'élèves à pied ou à vélo, avec des horaires de passage fixes, accompagné et encadré par un ou plusieurs adultes volontaires. Toutefois, aucune démarche globale de type PDES n'a encore abouti dans des collèges du Bas-Rhin.

Deux projets de PDES sont actuellement référencés :

- au collège de Rosheim où le Principal du collège a manifesté son désir de mettre en place un PDES, avec un appui technique d'un groupe d'éco-conseillers (coût du chantier évalué à 5 000 €) ;
- au collège de Soultz-sous-Forêts où le collège et la Ville sont favorables au démarrage de ce type de démarche.

Après la mise en place des Agendas 21 de collèges, il est proposé que le Département soutienne techniquement et financièrement les démarches de PDES pour les collèges volontaires et ayant un projet structuré. Cette implication se manifeste par :

- la participation aux instances de concertation et d'animation du PDES ;
- le cofinancement du projet de PDES à hauteur de 30% du coût de l'étude, plafonné à 5 000 euros HT.

Pour le projet de PDES de Rosheim, il est donc proposé de cofinancer à hauteur de 30%, soit 1 500 € HT.

Le suivi de ces projets relève de la Direction de la Mobilité, en partenariat avec le territoire, la Direction des Routes (au titre de la politique « vélo »), la Direction des Collèges et de l'Education (au titre de la politique éducative) et la Mission Développement Durable.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1251	65-65221-51	38 400,00 €	38 400,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- autorise la mise en oeuvre d'un dispositif d'accompagnement technique et financier en faveur des Plans de Déplacements d'Etablissements Scolaires dans les collèges volontaires du Bas-Rhin ;
- approuve le cofinancement du PDES du collège de Rosheim à hauteur de 30%, soit 1 500 € HT, versés conformément au règlement financier du Conseil Général.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL